



Assemblée générale de copropriété

Par **Dadi24**, le **26/01/2015** à **13:17**

Lors d'une assemblée générale de copropriété, les questions orales et leurs réponses doivent-elles consignées par écrit pour le procès verbal suivant?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **domat**, le **26/01/2015** à **13:39**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **Dadi24**, le **26/01/2015** à **18:28**

Je vous prie de nouveau de bien vouloir accepter mes excuses pour cet oubli bien involontaire de politesses.

je me permets de réitérer ma question,

lors d'une assemblée générale de copropriété, les questions orales et leurs réponses doivent-elles être consignées par écrit ?

je vous remercie par avance pour votre réponse.

Je vous prie d'agréer,mes sincères salutation.

Danielle Ducrozet

Par **HOODIA**, le **27/01/2015** à **08:11**

Bonjour,

Négatif; car seul les résultats des votes figurent sur le PV

Par **Dadi24**, le **02/02/2015** à **13:43**

Bonjour,

Le conduit d'évacuation d'une chaudière gaz individuelle fait-il parti des locaux communs ou privatif?

S'il est privatif le maître d'oeuvre peut-il obliger d'y faire des travaux, et notamment obliger les copropriétaires de changer de chaudière même récente?

Qu'est-ce qu'une obligation technique?

Et pour finir, le président du conseil syndical dit qu'il n'est pas obligatoire de mettre en concurrence des maitres d'oeuvre? Au final lors de l'assemblée générale extraordinaire, nous nous trouvés devant le fait accompli !

Je vous remercie par avance pour vos réponses, qui me seront d'une grande aide.

Cordialement.
Danielle

Par **HOODIA**, le **03/02/2015** à **07:50**

Bonjour,

Le conduit d'évacuation (dans le mur) fait parti du commun.

Une chaudière ancienne possède des caractéristiques différentes au niveau de l'évacuation ,et ceci peut amener des mises en sécurité ..(obligation technique).

Un vote de l'AG est nécessaire pour un maitre d'oeuvre ,mais le fait de proposer plusieurs "devis" laisse la porte à une discussion sans fin ou le résultat est incertain!

Par **Dadi24**, le **03/02/2015** à **10:01**

Merci pour votre diligence!
Danielle